

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE MAYO, TENUE À MAYO, LE 10 MARS 2025, À 19 H 30,
SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. ROBERT BERTRAND, MAIRE**

Sont présents :

Robert Bertrand, Maire
Tiffany Butler, conseillère, siège #2
Alain Dupuis, conseiller, siège #3
Erin Kane, conseillère, siège #4
Guy Roussel, conseiller, siège #5
Pierre Robineau, conseiller, siège #6
Secrétaire d'assemblée : Lucille Labonté

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2. DEMANDES DU PUBLIC
3. ORDRE DU JOUR
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 FÉVRIER 2025
5. CORESPONDANCES
 - 5.1 DEMANDE DE COMANDITAIRES – TOURNOI DE GOLF DE L'ATELIER FSPN 2025
6. DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT À TITRE DE DÉLÉGUÉ À L'AGA DU TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF DE PAPINEAU
7. ATTRIBUTION D'UN MANDAT À LA FIRME DEVEAU DUFOUR MOTTET – DOSSIER 1364926
8. RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À L'ADMQ – GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE
9. RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À L'UMQ
10. RENOUVELLEMENT DE L'OFFRE DE SERVICE – GESTION DU SITE WEB – GUY LEVERT
11. CONTRIBUTION FINANCIÈRE ANNUELLE – AMIS DE LA FORÊT LA BLANCHE
12. APPUI FINANCIER À LA RÉSIDENCE LE MONARQUE
13. TRÉSORERIE – APPROBATION DES COMPTES
 - 13.1 AUTORISATION DE PAIEMENT – FACTURE 43663 – SERVITECH – MISE À JOUR DU RÔLE D'ÉVALUATION
14. RAPPORTS
 - 14.1 RAPPORT DE L'INSPECTEUR
 - 14.2 RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE
15. EMBAUCHE D'UN POMPIER
16. COMITÉ DE LA VOIRIE – SUIVIS DE LA DERNIÈRE RENCONTRE (INFORMATION)
17. DÉPÔT ET ACCEPTATION – OFFRE DE SERVICE – ÉPENDAGE DE SCELLANT SUR LE CH. ROY

18. DÉPÔT ET ACCEPTATION DES OFFRES – RÉFÉCTION DU CHEMIN DE LA RIVIÈRE-BLANCHE

19. DÉPÔT ET ACCEPTATION DES OFFRES – REMPLACEMENT DU PONCEAU ROY/BURKE

20. COMITÉ DES LOISIRS

20.1 PROCHAINE RENCONTRE – PIQUE-NIQUE ANNUEL 2025

21. CONMITÉ DE COMMUNICATION – PROCHAIN MAYOLOIS

22. VARIA

22.1 VACANCES DE LA DIRECTION

23. PÉRIODE DE QUESTIONS (SUR LES SUJETS TRAITÉS DURANT LA SÉANCE)

24. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

2. DEMANDES DU PUBLIC

3. ORDRE DU JOUR

2025-03-032

IL EST PROPOSÉ par Guy Roussel **APPUYÉ** par Erin Kane **ET RÉSOLU** : d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée à l'unanimité

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 FÉVRIER 2025

2025-03-033

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2025;

ATTENDU QUE les membres renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Guy Roussel **ET RÉSOLU** : d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2025 tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

5. CORESPONDANCES

5.1 DEMANDE DE COMANDITAIRES – TOURNOI DE GOLF DE L'ATELIER FSPN 2025

La directrice générale mentionne la réception d'une lettre de commandite invitant les membres du conseil municipal à participer

à la 5e édition du tournoi de golf annuel au profit du Centre de Formation adaptée Petite-Nation.

6. DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT À TITRE DE DÉLÉGUÉ À L'AGA DU TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF DE PAPINEAU

2025-03-034

ATTENDU QUE la municipalité de Mayo est membre du Transports Adaptés et Collectifs de Papineau inc. (TAC);

ATTENDU QUE la quote-part relative au transport adapté est remboursée à même la quote-part versée à la MRC de Papineau par la municipalité de Mayo, chaque année;

IL EST PROPOSÉ par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Alain Dupuis **ET RÉSOLU**

QUE la municipalité de Mayo, nomme monsieur Robert Bertrand, maire, comme représentant à la TAC et délégué de la municipalité de Mayo à l'assemblée générale (AGA) de la TAC avec droit de vote;

Adoptée à l'unanimité

7. ATTRIBUTION D'UN MANDAT À LA FIRME DEVEAU DUFOUR MOTTET – DOSSIER 1364926

2025-03-035

ATTENDU QU'en date du 19 avril 2024, la Municipalité a reçu un avis de plainte pour congédiement, sans cause juste et suffisante, de la part de la CNESST;

ATTENDU QU'en date du 18 novembre 2024, la Municipalité a reçu un avis d'audience concernant ladite plainte de congédiement, sans cause juste et suffisante, devant le tribunal administratif du Travail, dans le dossier portant le numéro 1364926;

ATTENDU QU'il y a lieu pour la Municipalité d'être représentée par ses avocats dans ce dossier devant le tribunal administratif du travail;

ATTENDU QU'il y a lieu ainsi de mandater le cabinet Deveau Dufour Mottet Avocats, s.e.n.c.r.l., à cette fin;

IL EST PROPOSÉ par Tiffany Butler, **APPUYÉ** par Pierre Robineau, **ET RÉSOLU:**

QUE le Conseil mandate le cabinet Deveau Dufour Mottet Avocats, s.e.n.c.r.l. afin de la représenter devant le tribunal administratif du travail dans le dossier portant le numéro 1364926, en lien avec la plainte en vertu de la Loi sur les normes du travail:

ET QUE dans le cadre du dossier numéro 1364926, le conseil autorise madame Lucille Labonté, directrice générale et monsieur Robert Bertrand, maire, à participer à une séance de conciliation devant le tribunal administratif du travail qui sera tenue le 28 mars 2025.

Adopté à l'unanimité

8. RENOUELEMENT D'ADHÉSION À L'ADMQ – GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

2025-03-036

ATTENDU QUE l'association des directeurs municipaux du Québec offre de nombreux services qui permettent d'acquérir de nouvelles connaissances tout en favorisant les échanges entre les membres et l'établissement d'un réseau de contacts;

IL EST PROPOSÉ par Tiffany Butler, **APPUYÉ** par Alain Dupuis **ET RÉSOLU**

QUE ce conseil autorise le renouvellement de l'adhésion régulière de la greffière-trésorière adjointe à l'ADMQ pour l'année 2025 au coût de 450.00\$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

9. RENOUELEMENT D'ADHÉSION À L'UMQ

2025-03-037

ATTENDU QUE la municipalité de Mayo est membre de l'Union des municipalités du Québec (UQM);

ATTENDU QUE la municipalité juge important de maintenir son adhésion;

ATTENDU la réception d'un avis de renouvellement d'adhésion de la part de la (UQM) au montant de 196.00\$ plus les taxes applicables pour l'année 2025;

IL EST PROPOSÉ par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Guy Roussel **ET RÉSOLU :**

QUE le conseil municipal accepte de déboursier la somme de 196.00\$ plus taxes, afin de prolonger son adhésion à l'Union des municipalités du Québec pour l'année 2025;

Adoptée à l'unanimité

10. RENOUELEMENT DE L'OFFRE DE SERVICE – GESTION DU SITE WEB – GUY LEVERT

2025-03-038

ATTENDU QUE par l'adoption de la résolution 2023-02-030, le contrat d'entretien et de maintenance récurrente du site web de la municipalité a été octroyé à monsieur Guy Levert;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une offre de renouvellement de contrat de la part de monsieur Guy Levert au coût de 85\$/heure (avec charge minimale d'une heure de travail), pour la maintenance récurrente du site web de la municipalité ;

ATTENDU QUE ces services sont d'ordre technique et n'incluent pas les mises à jour des contenus du site;

ATTENDUE QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance de ladite offre de service;

ATTENDU QUE le conseil est d'avis que le site web doit faire l'objet de maintenance régulière.

ATTENDU QUE la municipalité est satisfaite de la qualité des services offerts par monsieur Guy Levert et désire pouvoir continuer à en bénéficier;

IL EST PROPOSÉ par Erin Kane, **APPUYÉ** par Alain Dupuis **ET RÉSOLU** :

QUE l'offre de renouvellement de service technique de monsieur Guy Levert soit acceptée telle que déposée afin d'assurer l'efficacité et l'accès sécuritaire du site web de la municipalité à tous ses usagés.

Adoptée à l'unanimité

11. CONTRIBUTION FINANCIÈRE ANNUELLE – AMIS DE LA FORÊT LA BLANCHE

2025-03-039

ATTENDU QUE la réserve écologique de la Forêt-la-Blanche est un attrait touristique pour la municipalité de Mayo;

ATTENDU QUE les Amis de la Forêt-la-Blanche doivent faire des collectes de fonds pour pouvoir offrir des services de base et maintenir les infrastructures de la réserve écologique;

ATTENDU QUE ce conseil trouve opportun de soutenir cet organisme sans but lucratif pour qu'il puisse continuer à offrir des services et faire rayonner cet attrait régional;

IL EST PROPOSÉ par Erin Kane, **APPUYÉ** par Guy Roussel **ET RÉSOLU**

QUE la municipalité de Mayo fasse un don de 3 000\$ aux Amis de la Forêt-la-Blanche :

ET QUE les fonds pour acquitter cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire prévu à cette fin.

Adoptée à l'unanimité

12. APPUI FINANCIER À LA RÉSIDENCE LE MONARQUE

2025-03-040

ATTENDU la résolution numéro 2024-03-042 par laquelle le conseil de la municipalité de Mayo s'engage à verser une contribution de 5\$ par habitant à la Résidence le monarque pour les années 2024 - 2025 et 2026;

IL EST PROPOSÉ par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Tiffany Butler **ET RÉSOLU**

QUE le montant de la contribution annuelle 2025 soit établi à 3 520\$ selon le nombre d'habitants inscrit au recensement canadien de 2021.

Adoptée à l'unanimité

13. TRÉSORERIE – APPROBATION DES COMPTES

2025-03-041

ATTENDU QUE le conseil prend connaissance de la liste des comptes payés en vertu de la délégation d'autorisation des dépenses de la directrice générale et greffière-trésorière et du directeur du service de sécurité incendie;

IL EST PROPOSÉ par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Alain Dupuis **ET RÉSOLU** : d'approuver la liste des comptes et d'autoriser leurs paiements.

Chèques numéro 13503 à 13531 :	107 711.90 \$
Palements en ligne :	19 095.20 \$
Paies :	14 216.10 \$
Grand total :	141 023.20 \$

Adoptée à l'unanimité

13.1 AUTORISATION DE PAIEMENT – FACTURE 43663 – SERVITECH – MISE À JOUR DU RÔLE D'ÉVALUATION

2025-03-042

ATTENDU QUE la résolution 2020-08-146, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 19 août 2020, octroie un contrat de service professionnel à la firme Servitech Inc. afin que celle-ci offre les services liés à l'évaluation foncière de chacune des municipalités de la MRC de Papineau pour les années 2021 à 2024;

ATTENDU QUE par la résolution 2024-01-010, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 24 janvier 2024, le contrat de services professionnels conclu avec la firme Servitech Inc. est prolongé d'un an (2025) conformément à l'article 2.4 dudit contrat;

ATTENDU la réception de la facture portant le numéro 43663, d'un montant de 3 768.55\$, plus les taxes applicables, de la part de la firme Servitech, pour les honoraires professionnels de la tenue à jour des rôles d'évaluation de la municipalité, du 29 octobre 2024 au 23 janvier 2025;

ATTENDU QUE les frais de la mise à jour périodique des rôles d'évaluation foncière ont été pris en considération lors de la préparation et l'adoption du budget municipal 2025;

IL EST PROPOSÉ par Guy Roussel, **APPUYÉ** par Alain Dupuis **ET RÉSOLU** :

QUE le Conseil autorise le paiement à la compagnie Servitech, de la facture numéro 43663, d'une somme de 3 768.55\$ plus les taxes applicables :

ET QUE les fonds pour acquitter la dépense soient puisés à même le poste budgétaire prévu à cette fin.

Adoptée à l'unanimité

14. RAPPORTS

14.1 RAPPORT DE L'INSPECTEUR

Numéro	Adresse	Nature	Zonage
2025-02-0001	4839 route 315	Lotissement	5-V

14.2 RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Nombre d'intervention	Lieu	Type d'intervention
F-25-02-003 Feb. 2 2025	4300 Rte. 315 Mayo	Incendie de Bâtiment (Remise)
F-25-02-004 Feb.7 2025	Quatre Du MT / ch. Riley Lochaber Ouest	Incendie de Bâtiment
F-25-02-005 Feb. 10 2025	6473 Rte.315 Mulgrave	Alarme incendie
F-25-02-006 Feb. 26 2025	Smallian / Yank Mulgrave	Note : Aucun Blessé / aucun accident / Monsieur est pris dans la neige.

15. EMBAUCHE D'UN POMPIER

2025-03-043

ATTENDU QUE le manque de disponibilité des pompiers volontaires présentement à l'embauche du Service de sécurité incendie (SSI) de Mayo et Mulgrave & Derry a pour effet de rendre difficile l'atteinte de la force de frappe prévue au schéma;

ATTENDU QUE le chef du SSI de Mayo et Mulgrave & Derry a obtenu la candidature de monsieur Philip Assad et recommande son embauche;

ATTENDU QUE ledit candidat a toutes les formations requises pour le poste et ne nécessitera donc aucun investissement important à court terme de la part de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Erin Kane **ET RÉSOLU :**

QUE le conseil accepte de procéder à l'embauche de monsieur Philip Assad au poste de pompier volontaire, rétroactivement au 1^{er} mars 2025, tel que recommandé par le directeur SSI.

Adoptée à l'unanimité

16. COMITÉ DE LA VOIRIE – SUIVIS DE LA DERNIÈRE RENCONTRE (INFORMATION)

La directrice générale présente l'état d'avancement des travaux et les derniers développements de chacun des dossiers.

17. DÉPÔT ET ACCEPTATION – OFFRE DE SERVICE – ÉPENDAGE DE SCELLANT SUR LE CH. ROY

2025-03-044

ATTENDU QUE la municipalité de Mayo peut en vertu de l'article 936 du code municipal du Québec, conclure des ententes de gré à gré pour des contrats inférieurs à 25 000.00\$;

ATTENDU QUE les travaux d'épandage de scellant sont inclus au programme triennal en immobilisations pour l'année 2025;

ATTENDU la réception de l'offre de service numéro 25-004, de la part de la compagnie Bourget, en date du 19 février 2025, d'un montant de 16 048 \$ plus les taxes applicables, pour des travaux d'épandage de scellant sur le chemin Roy, équivalant à une superficie de 13 600 m²;

ATTENDU QUE le conseil considère que lesdits travaux sont importants et contribueront à augmenter la durée de vie de la chaussée double couche;

IL EST PROPOSÉ par Guy Roussel, **APPUYÉ** par Alain Dupuis **ET RÉSOLU**

QUE la municipalité de Mayo accepte la soumission de la compagnie Les Entreprises Bourget, d'un montant de 16 048\$, plus les taxes applicables pour les travaux d'épandage de scellant sur le chemin Roy;

ET QUE la subvention dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale, Volet Projets particuliers d'amélioration (PPA-CE) soit utilisée et affectée à la dépense :

Adoptée à l'unanimité

18. DÉPÔT ET ACCEPTATION DES OFFRES – RÉFECTION DU CHEMIN DE LA RIVIÈRE-BLANCHE

2025-03-045

ATTENDU QUE conformément à la résolution 2025-01-016, la directrice générale et greffière-trésorière a procédé à des demandes de soumission publiques sur le système SEA0, pour la section des travaux de réfection du chemin de la Rivière-Blanche visés par l'autorisation du MELCCFP;

ATTENDU QUE la réception des soumissions et l'ouverture de celles-ci le 28 février 2025 à 10h15 en présence de la directrice générale et greffière-trésorière, Lucille Labonté, du maire, Robert Bertrand, de la greffière-trésorière adjointe, Sandra Duchesne et de plusieurs représentants de soumissionnaires (témoins);

ATTENDU QUE le résultat de l'ouverture des soumissions reçu est le suivant :

Soumissionnaire	Montant incluant les taxes	Statut
Les Pavages Lafleur et Fils Inc.	262 041.10\$	Non-Conforme
Excapro Inc.	296 371.20\$	Conforme
Eurovia Québec	298 543.17\$	Conforme
Excavation J.L.	305 538.35\$	Non-Conforme
Les Entreprises LE-BO Construction	312 530.82\$	Non-Conforme
Construction FGK	326 454.94\$	Conforme
Uniroc	348 487.96\$	Conforme
Excavation Blodex	460 870.63\$	Non-Conforme
Pavage Intercité	489 529.06\$	Non-Conforme
RN-Civil	620 700.70\$	Conforme

ATTENDU QUE suivant l'analyse de conformité des soumissions effectuée par la firme HKR Consultation, madame Myriam Archambault, l'ingénieur chargé du projet, recommande l'adjudication du contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

IL EST PROPOSÉ par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Tiffany Butler **ET RÉSOLU :**

QUE le conseil accepte la soumission du plus bas soumissionnaire conforme, Excapro Inc., au montant de 296 371.20\$ incluant les taxes;

ET QUE la subvention dans le cadre du programme de remboursement de la taxe d'accise (TECQ 2019-2024) soit utilisée afin d'acquitter ces dépenses.

Adoptée à l'unanimité

19. DÉPÔT ET ACCEPTATION DES OFFRES – REMPLACEMENT DU PONCEAU ROY/BURKE

2025-03-046

ATTENDU QUE conformément à la résolution 2025-01-017, la directrice générale et greffière-trésorière a procédé à des demandes de soumission publiques sur le système SEAO, pour les travaux de remplacement du ponceau situé à l'intersection des chemins Roy/Burke;

ATTENDU QUE la réception des soumissions et l'ouverture de celles-ci le 28 février 2025 à 10h05 en présence de la directrice générale et greffière-trésorière, Lucille Labonté, du maire, Robert Bertrand, de la greffière-trésorière adjointe, Sandra Duchesne et de plusieurs représentants de soumissionnaires (témoins);

ATTENDU QUE le résultat de l'ouverture des soumissions reçu est le suivant :

Soumissionnaire	Montant incluant les taxes	Statut
Les constructions B.G.P.	254 932.56\$	Non-Conforme
Les Pavages Lafleur et Fils Inc.	291 885.39\$	Conforme
Excavation J.L.	293 913.01\$	Conforme
Excapro Inc.	303 035.14\$	Conforme
Equinoxe	303 669.80\$	Conforme
Uniroc	312 451.60\$	Conforme
Eurovia Québec	358 803.92\$	Conforme
Construction FGK	371 633.29\$	Conforme
RN Civil	374 439.66\$	Conforme
Excavation Boldex	519 573.05\$	Non-Conforme
Pavage Intercité	903 570.56\$	Conforme

ATTENDU QUE suivant l'analyse de conformité des soumissions effectuée par la firme HKR Consultation, madame Myriam Archambault, l'ingénieur chargée du projet, recommande l'adjudication du contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

IL EST PROPOSÉ par Erin Kane, **APPUYÉ** par Alain Dupuis **ET RÉSOLU :**

QUE le conseil accepte la soumission du plus bas soumissionnaire conforme, Les Pavages Lafleur et Fils Inc., au montant de 291 885.39\$ incluant les taxes;

ET QUE la subvention dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (2025-2026) Volet : Redressement et sécurisation (PAVAL) soit utilisée afin d'acquitter ces dépenses.

Adoptée à l'unanimité

20. COMITÉ DES LOISIRS

20.1 PROCHAINE RENCONTRE – PIQUE-NIQUE ANNUEL 2025

La directrice générale invite les membres du comité à consulter leur agenda respectif afin de déterminer une date de rencontre pour le mois d'avril.

21. COMITÉ DE COMMUNICATION – PROCHAIN MAYOLOIS

La directrice générale invite les membres du conseil à lui faire parvenir tous sujets qui leur apparaissent pertinents pour la prochaine édition du bulletin municipal.

22. VARIA

22.1 VACANCES DE LA DIRECTION

2025-03-047

ATTENDU QUE la directrice générale demande une compensation salariale pour des heures de vacances cumulées en 2023 inutilisées au courant de l'année 2023;

ATTENDU QU'en raison de situations particulières il aurait été difficile d'assurer le bon fonctionnement des activités de la municipalité tout en accordant la totalité des heures cumulées en vacances à la directrice générale;

ATTENDU QUE la directrice générale renonce aux heures de vacances équivalentes aux heures accumulées et accepte une compensation salariale;

IL EST PROPOSÉ par Guy Roussel, **APPUYÉ** par Alain Dupuis **ET RÉSOLU :**

QUE le conseil de la municipalité de mayo autorise le remboursement des vacances accumulées en compensation salariale, en conformité avec les calculs de l'année de référence 2023.

Adoptée à l'unanimité

23. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS TRAITÉS DURANT LA SÉANCE (AUCUNE)

24. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

2025-03-048

L'ordre du jour étant épuisé, **IL EST PROPOSÉ** par Pierre Robineau et **APPUYÉ** par Erin Kane, **QUE** la séance soit levée.

20 h 10

Adoptée à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE MAYO

Je soussignée, Lucille Labonté directrice générale, greffière-trésorière, atteste qu'il y a des fonds disponibles pour lesquelles les dépenses ont été projetées et dépensées.

Par
Lucille Labonté, directrice générale, greffière-trésorière

Je, Robert Bertrand maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature pour toutes les résolutions qu'il contient afin de rencontrer les exigences de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Par
Robert Bertrand, maire